



SERVICES À LA POPULATION

Police municipale : des horaires élargis pour la période estivale

Comme chaque été, la Police municipale adapte ses horaires pour mieux répondre aux besoins des habitants, des commerçants et des visiteurs. À partir du 1er juillet, les patrouilles seront renforcées et présentes sur des plages horaires élargies, 7 jours sur 7.

Publié le 30 juin 2025

Afin d'assurer une présence renforcée sur le terrain pendant l'été, les horaires des patrouilles de la Police municipale de Guérande s'élargissent du **1er juillet au 31 août**.

Durant cette période, les agents assureront leur mission de sécurité, de prévention et de tranquillité publique selon les horaires suivants :

- › **Du lundi au vendredi : de 8h à 20h**
- › **Le samedi : de 9h à 19h**
- › **Le dimanche et les jours fériés : de 13h30 à 18h30**

Ces horaires étendus permettent de mieux répondre aux besoins de la population et aux spécificités de la saison touristique. Les équipes restent mobilisées pour veiller à la sécurité de toutes et tous.



Ville de
Guérande

HOTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h